

SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE-ADOUR

AVIS D'INFORMATION

Concertation préalable du 26 MAI AU 30 JUIN 2025 menée pour l'extension du trambus à Ondres

Par délibération en date du 10 avril 2025, le comité syndical a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et suivants du Code l'Urbanisme.

Ce projet vise le prolongement de la ligne trambus depuis le P+R de Garros (Tarnos) jusqu'à Ondres. Certaines sections sont traitées en site propre pour garantir la performance de la ligne. Les modes actifs sont également pris en compte.

Ce projet s'inscrit notamment dans les objectifs du Plan des Mobilités du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et de ceux de la Ville de Ondres concernant les enjeux de cohérence urbaine, d'innovation environnementale et de mobilités durables.

La concertation publique se déroulera du 26 mai 2025 au 30 juin inclus, selon les modalités suivantes :

- Au moins 15 jours avant le début de la concertation, un avis d'information du public sera publié par voie dématérialisée sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (www.communaute-paysbasque.fr) et de la Ville de Ondres (www.ondres.fr), et par voie d'affichage en Mairie. Cet avis indiquera les modalités retenues.
- Durant la concertation préalable, un dossier de concertation présentant le projet sera mis à disposition du public :
 - sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (TXIK TXAK) relayé sur le site internet de la commune de Ondres (www.ondres.fr) ;
 - en mairie de Ondres, où il sera accessible aux jours et heures d'ouverture des bureaux ;
- En accompagnement du dossier de concertation sera mis à disposition du public une adresse électronique via les sites internet pour recueillir des observations et suggestions éventuelles et un registre papier en mairie de Ondres, aux horaires d'ouverture habituels.
- Une réunion publique sera organisée **le mardi 17 juin à 18h30 salle Capranie à Ondres**
- À l'issue de cette concertation, un bilan sera établi par le Syndicat des Mobilités.